



Festival des Associations
Septembre 2023



Versailles

CLUB DE PLONGEE

Piscine de Versailles Satory



Forum des Associations de Versailles
Samedi 09 septembre 2023 à partir de 10H00

Présentation Club et Saison 2023-24
Vendredi 15 septembre 2023

Démarrage Activités Piscine
Vendredi 22 septembre 2023 de 20H15 à 22H15



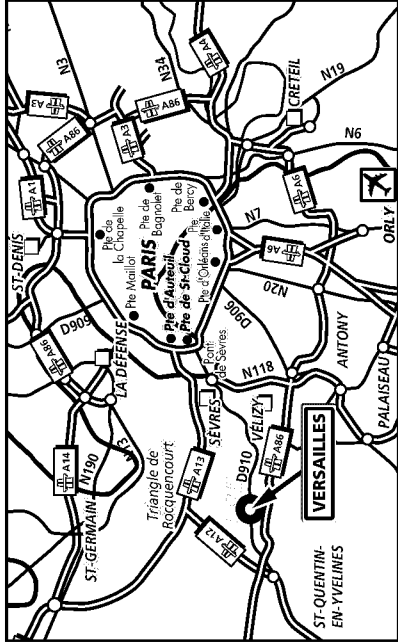
Références Fun Diving Club
E-mail: fundivingclub.versailles@gmail.com
<http://www.fundivingclub.fr>



Piscine Militaire de Satory

38, rue de la Martinière

78000 Versailles Satory



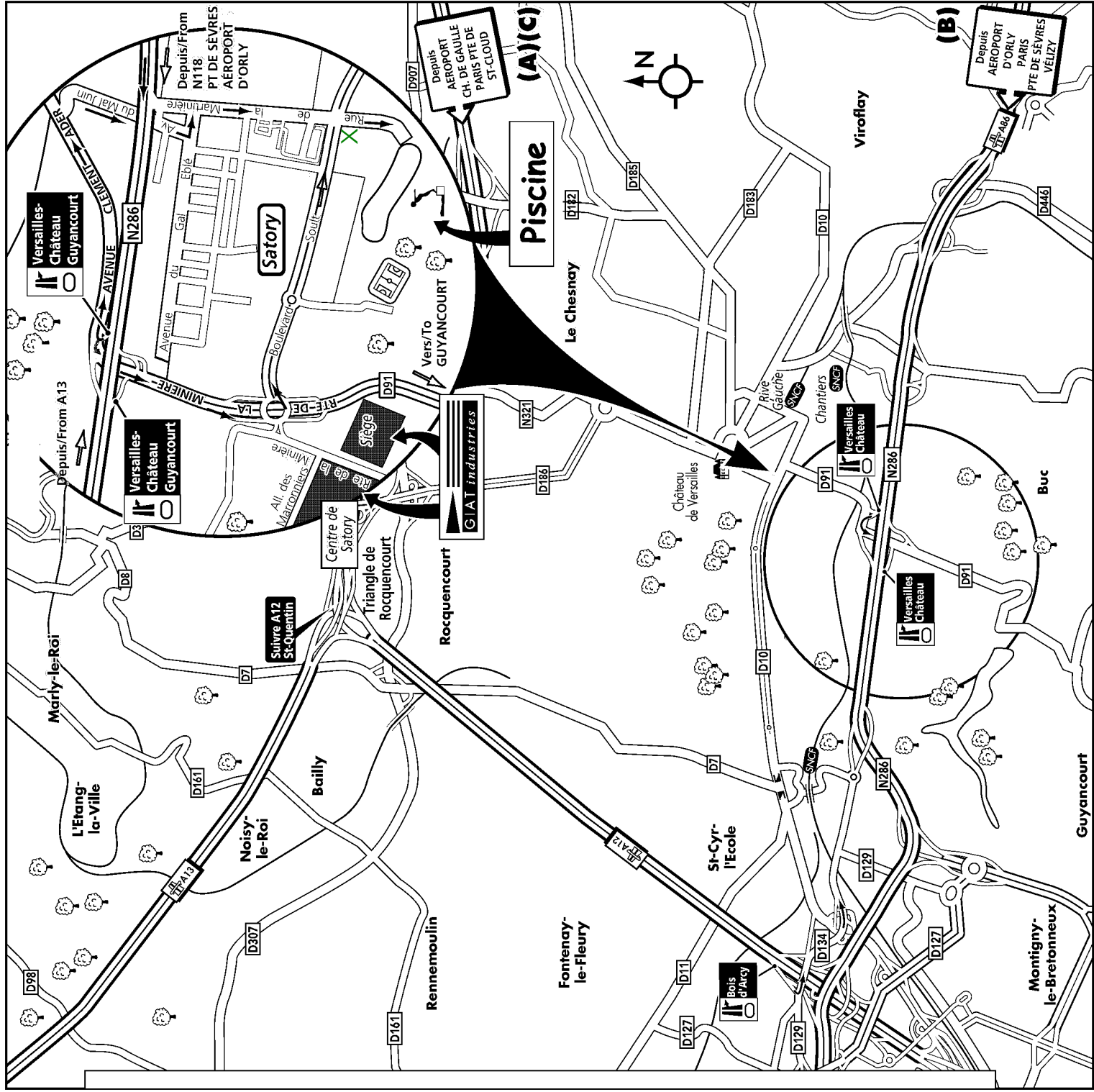
Accès N°1

Prendre la sortie Versailles-Château/Guyancourt.
Suivre la D91 direction Guyancourt.
Prendre la 1ère sortie à droite.
Au rond-point, prendre la 3ème sortie.
Continuer sur le Boulevard Soult.
Prendre à droite, Rue de la martinière.
(Voir loupe)

Accès N°2

Prendre la sortie Versailles-Château/Guyancourt.
Prendre sur la droite l'Avenue Clément Ader.
Prendre à droite l'Avenue Maréchal Juin.
Récupérer à gauche l'Avenue de la Martinière.
(Voir loupe)

X : parking autorisé





BULLETIN D'INSCRIPTION

Photo d'identité
 (1^{ère} adhésion
 uniquement)

QUALITE DE MEMBRE⁽¹⁾: ACTIF
 ASSOCIE
 D'HONNEUR
 FORMULE LIGHT

SAISON : 2023 / 2024

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

TEL. DOM. : TEL. BUR. :

DATE DE NAISSANCE : LIEU et N° Dépt :

E-MAIL (**lisible**) :

Formation souhaitée :

En plongée je suis titulaire du ou des niveaux⁽²⁾ suivants : FFESSM : Date :

PADI : Date : Autre : Date :

Nombre de plongées en milieu naturel : Date dernière plongée :

En secourisme je suis titulaire du niveau⁽²⁾ suivant :

Date d'obtention :

Date du certificat médical :

Assurance complémentaire individuelle (AXA LAFONT FFESSM tarifs 2022-2023) :

- Loisir 1 (22 €) Loisir 2 (27 €) Loisir 3 (45,50 €) Piscine (12,50 €)
 Loisir 1 Top (42,50 €) Loisir 2 Top (53,75 €) Loisir 3 Top (88,75 €) Non

Je déclare que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts. Si ma demande d'adhésion est acceptée je m'engage à respecter les statuts et règlements du FUN DIVING CLUB et à avoir un comportement amical avec l'ensemble des membres.

Je déclare avoir lu les conditions de participation et la chartre du plongeur et à y adhérer pleinement.

Fait à le

Signature de l'adhérent

Signature du tuteur légal (si mineur)

(1) L'adhésion est valable une année, à partir du mois de septembre inclus de la saison en cours (le chèque est libellé à l'ordre du FUN DIVING CLUB ou F.D.C.). Joindre 1 photo d'identité (1^{ère} adhésion), un certificat médical de moins de 3 mois en début de saison, délivré par tout médecin, photocopie de votre licence fédérale si vous en possédez déjà une.

(2) Joindre une photocopie du ou des diplômes à l'inscription.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1) Tous les adhérents doivent être en possession :

- a) d'un **certificat médical** (joindre une **photocopie** à l'inscription) d'aptitude, **délivré par tout médecin, de moins de 3 mois**. Les membres du club s'engagent à renouveler leur certificat médical si celui-ci expire avant la fin de la période d'activité,
- b) d'une **assurance en RC**, couvrant la pratique de la plongée en structure (**licence FFESSM**). Les assurances complémentaires ne sont pas obligatoires, mais les adhérents qui n'en possèdent pas, n'ont aucun recours en cas d'accident qui n'engagerait pas la responsabilité d'un tiers (si vous avez une mutuelle vérifiez si elle vous couvre en plongée loisir avec scaphandre).

Nous vous conseillons de prendre l'assurance complémentaire proposée avec la licence fédérale.

2) Je m'engage à respecter les horaires et l'organisation du club pour le bien-être de chacun. Je déclare connaître les prérogatives (Code du Sport modifié 6 avril 2012 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport Article A.322-71 à A.322-101 relatives à la plongée subaquatique) de mon niveau et m'engage à les respecter.

3) Je reconnais avoir lu une copie du règlement intérieur du Fun Diving Club et je m'engage à le respecter.

J'ai lu et j'approuve les conditions de participation.

Date :

Signature de l'adhérent

Signature du tuteur légal (si mineur)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné (Père, Mère, Tuteur légal) :

demeurant

autorise (nom, prénom) :

à pratiquer les disciplines suivantes en milieu protégé et naturel :

- la plongée sous-marine en scaphandre autonome,
- la natation (avec ou sans palmes),
- l'apnée,
- et de manière générale toutes les activités autorisées par les organisations de plongée sous-marine (FFESSM, FSGT, ANMP, SNMP, UCPA, PADI).

Les mineurs ne sont pris en charge que durant les activités pour lesquelles ils se sont inscrits. Aucune surveillance et prise en charge ne peuvent être pratiquées avant ou après les horaires de celles-ci.

En outre je déclare avoir été informé(e) des risques encourus dans le cadre des activités mentionnées ci-dessus et j'accepte que les responsables du FUN DIVING CLUB, autorisent en mon nom, une hospitalisation en cas de besoin.

Date :

Signature du tuteur légal

TARIFS Adhésion 2023-2024

- 245 euros : Adhésion individuelle - Formation
230 euros : A partir de 2 adhésions pour une même famille - Formation
160 euros : Formule Jeune (8 à 16 ans)
145 euros : Formule Light - Autonome sans formation

Règlement Adhésion & Assurances à l'ordre du FDC ou Fun Diving Club
(Adhésion et assurance peuvent être sur le même chèque)

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° :
diplômé de médecine subaquatique* autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Traitement par anti arythmique* Traitement par bêta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-Rhino-Laryngologie	Cophose unilatérale Evidement pétro-mastoidien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne*
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire Maladie bulleuse	Asthme* Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 et encadrants : vision binoculaire avec correction < 5/10 ; si un œil < 1/10, l'autre > 6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par betabloquant par voie locale*
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave*
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophilie* Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémisants	Diabète traité par insuline* Diabète traité par biquanides* Tétanie/spasmophilie Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Gastro-entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication.		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.		
Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.		

TARIFS INSCRIPTION

Saison 2023/2024

Les inscriptions pour la nouvelle saison débutent pour un démarrage des activités fin septembre.

Le prix de l'adhésion, par personne et pour l'année, est de (licence fédérale incluse) :

- 245 euros : Adhésion individuelle - *Formation*
- 230 euros : A partir de 2 adhésions pour une même famille - *Formation*
- 160 euros : Formule Jeune (8 à 16 ans)
- 145 euros : Formule Light - (*Licence + Accès Autonome hors formation/encadrement*)

Le prix comprend :

- les entrées en piscine et fosses (une participation aux fosses pourra être demandée),
 - les formations théoriques et pratiques encadrées par un moniteur,
 - la participation aux activités en salle comme les exposés, les diaporamas, Nitrox, photo, etc.
-

Pour l'inscription, les futurs adhérents doivent fournir :

- le bulletin d'inscription rempli et signé, recto et verso,
 - une photo d'identité (1^{ère} adhésion),
 - un certificat médical de non contre-indication (de moins de 3 mois) à la plongée sous-marine (à remettre impérativement avant la 1^{ère} participation piscine),
 - une photocopie des diplômes de plongée,
 - une photocopie du diplôme de secourisme (si formation N3 et +)
 - un chèque du montant de l'adhésion (& assurance individuelle) à l'ordre du FDC ou Fun Diving Club.
-

Pour vous inscrire, envoyer tous les documents décrits ci-dessus à:

(Fun Diving Club – Christian SAVARY – 14 avenue Roland Garros – 78140 VELI ZY VILLACOUBLAY)

Pour la pratique de notre activité, chaque adhérent doit être en possession de l'intégralité de son matériel de plongée. Pour la piscine et la fosse vous devez être équipé de :

- palmes, masque et tuba,
- un gilet de stabilisation,
- un détendeur avec octopus, manomètre et direct système, une bouteille de plongée.

FDC planning prévisionnel 2023-2024

Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
1 Ma	1 Ve	1 Di	1 Me	1 Ve Piscine 8	1 Lu Jour de l'an
2 Me	2 Sa	2 Lu 40	2 Je	2 Sa	2 Ma
3 Je	3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Di	3 Me
4 Ve	4 Lu 36	4 Me	4 Sa	4 Lu 49	4 Je
5 Sa	5 Ma	5 Je	5 Di	5 Ma	5 Ve
6 Di	6 Me	6 Ve Piscine 3	6 Lu 45	6 Me	6 Sa Épiphanie
7 Lu 32	7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 Di
8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me	8 Ve Piscine 9	8 Lu 2
9 Me	9 Sa Forum des asso	9 Lu 41	9 Je	9 Sa Week-End	9 Ma
10 Je	10 Di	10 Ma	10 Ve Piscine 6	10 Di Nemo - Todî	10 Me
11 Ve	11 Lu 37	11 Me	11 Sa Fosse UCPA 21h30	11 Lu 50	11 Je
12 Sa	12 Ma	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve Piscine 12
13 Di	13 Me	13 Ve Piscine 4	13 Lu 46	13 Me	13 Sa
14 Lu 33	14 Je	14 Sa Fosse UCPA 11h30	14 Ma	14 Je	14 Di Fosse Conflans 11h00
15 Ma Assomption	15 Ve Présentation club	15 Di	15 Me	15 Ve Piscine 10	15 Lu 3
16 Me	16 Sa	16 Lu 42	16 Je	16 Sa	16 Ma
17 Je	17 Di	17 Ma	17 Ve Piscine 6	17 Di	17 Me
18 Ve	18 Lu 38	18 Me	18 Sa	18 Lu 51	18 Je
19 Sa	19 Ma	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve Piscine 13
20 Di	20 Me	20 Ve Piscine 5	20 Lu 47	20 Me	20 Sa Fosse UCPA 21h30?
21 Lu 34	21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di
22 Ma	22 Ve Piscine 1	22 Di	22 Me	22 Ve Piscine 11	22 Lu 4
23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Je	23 Sa	23 Ma
24 Je	24 Di	24 Ma	24 Ve Piscine 7	24 Di Réveillon de Noël	24 Me
25 Ve	25 Lu 39	25 Me	25 Sa	25 Lu Noël 52	25 Je
26 Sa	26 Ma	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve Piscine 14
27 Di	27 Me	27 Ve	27 Lu 48	27 Me	27 Sa
28 Lu 35	28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di
29 Ma	29 Ve Piscine 2	29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu 5
30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je	30 Sa	30 Ma
31 Je		31 Ma		31 Di Saint-Sylvestre	31 Me

Informations sans garantie

FDC planning prévisionnel 2023-2024

Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
1 Je	1 Ve Piscine 17	1 Lu Lundi de Pâques 14	1 Me Fête du Travail	1 Sa	1 Lu 27
2 Ve	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di	2 Ma
3 Sa	3 Di Fosse Conflans 11h00	3 Me	3 Ve Piscine 24	3 Lu 23	3 Me
4 Di Fosse Conflans 11h00	4 Lu 10	4 Je	4 Sa	4 Ma	4 Je
5 Lu 6	5 Ma	5 Ve Piscine 22	5 Di	5 Me	5 Ve
6 Ma	6 Me	6 Sa	6 Lu 19	6 Je	6 Sa
7 Me	7 Je	7 Di	7 Ma	7 Ve Piscine 28	7 Di
8 Je	8 Ve Piscine 18	8 Lu 15	8 Me Fête de la Victoire	8 Sa	8 Lu 28
9 Ve	9 Sa	9 Ma	9 Je Ascension	9 Di	9 Ma
10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu 24	10 Me
11 Di	11 Lu 11	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Je
12 Lu 7	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Ve
13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu 20	13 Je	13 Sa
14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Ve Piscine 29	14 Di Fête nationale
15 Je	15 Ve Piscine 19	15 Lu 16	15 Me	15 Sa	15 Lu 29
16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di	16 Ma
17 Sa	17 Di	17 Me Validation Technique	17 Ve Piscine 25	17 Lu 25	17 Me
18 Di	18 Lu 12	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Je
19 Lu 8	19 Ma	19 Ve	19 Di Pentecôte	19 Me	19 Ve
20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu Lundi de Pentecôte 21	20 Je	20 Sa
21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve AG club	21 Di
22 Je	22 Ve Piscine 20	22 Lu 17	22 Me	22 Sa	22 Lu 30
23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Ma
24 Sa	24 Di Fosse Conflans 11h00	24 Me	24 Ve Piscine 26	24 Lu 26	24 Me
25 Di	25 Lu 13	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Je
26 Lu 9	26 Ma	26 Ve Piscine 23	26 Di	26 Me	26 Ve
27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu 22	27 Je	27 Sa
28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Di
29 Je	29 Ve Piscine 21	29 Lu 18	29 Me	29 Sa	29 Lu 31
	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Sa	30 Ma
	31 Di Passage à l'heure d'été		31 Ve Piscine 27		31 Me

Informations sans garantie